

COMMUNIQUÉ
DE PRESSE

Paris, le 15/03/2021



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 20 AVRIL 2021

L'Assemblée générale mixte de Colas se tiendra le :

Mardi 20 avril 2021 à 15h00
au 1 rue du Colonel Pierre Avia – 75015 Paris

L'avis de réunion est publié ce jour au BALO (Bulletin des Annonces Légales Obligatoires). Il contient l'ordre du jour de cette Assemblée, les projets de résolutions proposées par le Conseil d'administration, ainsi que la description des principales modalités de participation et de vote à l'Assemblée et d'exercice des droits des actionnaires.

Cet avis de réunion est consultable sur le site internet de Colas :

<https://www.colas.com/fr/finance/informations-reglementees>

dans la rubrique Finance/Informations Réglementées/2021/Assemblée générale.

Les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre de cette Assemblée seront disponibles, au siège social de la Société, 1 rue du Colonel Pierre Avia – 75015 Paris, dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires applicables, et pourront également être demandés :

- soit par voie électronique à l'adresse suivante : assembleegenerale@colas.com, **jusqu'au jeudi 15 avril 2021 à 23h59 (heure de Paris), qui est la voie privilégiée dans le contexte actuel ;**
- soit par voie postale à la société COLAS – Direction Juridique – 1 rue du Colonel Pierre Avia – 75015 Paris, **jusqu'au jeudi 15 avril 2021 à 23h59 (heure de Paris).**

Concernant **les actionnaires au porteur**, la demande devra être accompagnée de l'attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité qui assure la gestion du compte titres.

Les documents et informations requis à l'article R.22-10-23 du Code de commerce, seront mis à la disposition des actionnaires, au plus tard le 30 mars 2021, sur le site internet de la Société dans la rubrique **Finance / Informations Réglementées / 2021 / Assemblée Générale** <https://www.colas.com/fr/finance/informations-reglementees>.

Avertissement – Epidémie de COVID 19

Dans le contexte de l'épidémie de COVID 19, la Société pourrait être conduite à modifier les modalités de participation à l'Assemblée générale du 20 avril 2021.

Le Conseil d'administration invite à la plus grande prudence dans ce contexte et recommande à chaque actionnaire de privilégier le vote par correspondance ou le pouvoir au Président plutôt qu'une présence physique.

Vous êtes donc invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'assemblée générale sur le site internet de la Société www.colas.com qui pourrait être mis à jour pour préciser les modalités définitives de participation à cette Assemblée générale en fonction des impératifs sanitaires et/ou légaux.

Colas (www.colas.com)

Colas, filiale du groupe Bouygues, a pour mission d'imaginer, de construire et d'entretenir des infrastructures de transport de façon responsable. Implanté dans plus de 50 pays sur les cinq continents, à travers un réseau de 800 unités d'exploitation de travaux et 3 000 unités de production de matériaux, Colas rassemble 55 000 collaborateurs engagés dans leur territoire pour relier les hommes et faciliter les échanges dans le monde d'aujourd'hui et de demain. L'ambition de Colas est d'être le leader mondial des solutions de mobilité innovantes et responsables.

En 2020, Colas a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 12,3 milliards d'euros, dont 55% à l'international.

Pour tout renseignement :

Delphine Lombard (tel. : 06 60 07 76 17) / Rémi Colin (tel.: 07 60 78 25 74) contact-presse@colas.fr

Jean-Paul Jorro (tel.: 01 47 61 74 23) / Mélodie Lamiaux (tel.: 01 47 61 75 61) contact-investors@colas.fr